

Introduction

La Directive sur les services de paiement, ou PSD2, requiert que les institutions financières détenant les comptes de paiement des utilisateurs de services de paiement donnent accès aux comptes à différents TPP à condition que ces TPP aient été dûment mandatés par le client en question.

Ces TPP peuvent fournir les services suivants :

- **Service d'accès aux comptes** : un service en ligne consistant à fournir des informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes de paiement détenus par le PSU soit auprès d'un autre PSP, soit auprès de plus d'un PSP;
- **Service d'initiation de paiement** : un service consistant à initier un ordre de paiement à la demande du PSU concernant un compte de paiement détenu auprès d'un autre PSP;
- **Services d'information sur la disponibilité des fonds** : un service consistant en la confirmation immédiate que le montant nécessaire à l'exécution d'une opération de paiement initiée au moyen d'une carte est disponible sur le compte du PSU.

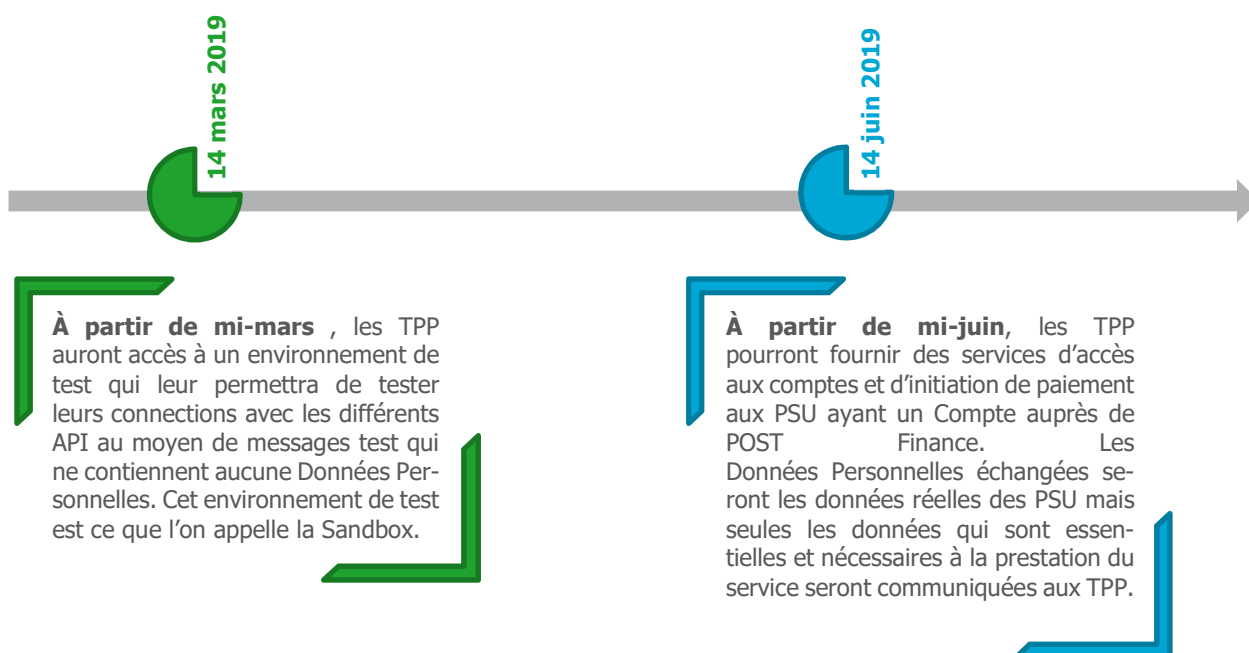
Afin de permettre à ces TPP de fournir ces trois types de services, les ASPSP mettent en place des interfaces de communication que l'on appelle plus couramment API pour *Application Programming Interface*.

POST Finance utilise les services de LUXHUB pour permettre aux TPP d'accéder aux informations de ses clients qui sont nécessaires à la prestation de service d'information des comptes d'initiation de paiement et de d'information sur la disponibilité des fonds. LUXHUB est une initiative commune de POST Finance, BCEE, BGL BNP Paribas et Banque Raiffeisen qui a pour but d'accompagner les différentes parties prenantes pour faire face aux défis et opportunités de la PSD2.

Ce document a pour but de décrire les spécifications techniques des API utilisées par POST Finance afin de permettre aux TPP de fournir des services d'initiation et d'accès aux comptes à ses clients, tels que décrits dans le Document Annexe Services PISP AISP.

Délais

L'accès aux API se fera en deux temps :



Qui peut avoir accès aux comptes et pour quels services ?

Seuls les TPP ayant une licence d'une autorité compétente d'un état membre de l'Union Européenne peuvent utiliser les APIs de POST Finance. Afin de s'identifier auprès de POST Finance, les TPP doivent détenir un certificat électronique qualifié eIDAS qui spécifie à quels types d'information ils peuvent avoir accès. Un registre des certificats, l'*Open Banking Europe directory*, est tenu par PRETA, une filiale d'EBA Clearing. LUXHUB a signé un accord avec PRETA pour qu'il puisse accéder à ce registre et gérer une copie Luxembourgeoise de celui-ci.

Le tableau ci-dessous résume à quelles informations les institutions financières autorisées peuvent avoir accès :

| | Licence d'AISP | Licence de PISP | Licence bancaire | Licence d'émission de carte (CBPII) |
|---------------------------------------|----------------|-----------------|------------------|-------------------------------------|
| Service d'initiation de paiement | | ✓ | ✓ | |
| Accès aux balances des comptes | ✓ | | ✓ | |
| Accès à l'historique des transactions | ✓ | | ✓ | |
| Certificat de disponibilité des fonds | | ✓ | ✓ | ✓ |

Comment fonctionne l'API

- **Onboarding**

Les TPP qui veulent avoir accès aux Comptes des clients de POST Finance doivent être connectés et autorisés via LUXHUB.

Les TPP souhaitant utiliser l'API LUXHUB pour servir les clients de POST Finance peuvent créer un compte et s'authentifier via leur portail (entrez <https://developer.luxhub.com/> dans votre champ de recherche URL). L'ensemble de la gestion des TPP se fera via LUXHUB et non via POST Finance.

- **Autorisation**

Les Comptes des clients de POST Finance sont protégés contre les accès non-autorisés. Les TPP doivent s'authentifier via l'Oauth2.0 et avoir l'autorisation du client afin d'accéder aux Comptes de ceux-ci auprès de POST Finance (dans les limites de l'autorisation qui leur est accordée par le client en question).

- **Aspect technique**

Les APIs POST Finance qui sont mis à disposition par LUXHUB sont basées sur le modèle et standard de la version 1.3 du NextGenPSD2 Framework du Berlin Group, une institution qui développe des standards techniques qui se concentrent sur les détails techniques et les exigences opérationnelles.

Les APIs sont du type REST et communiquent via des messages au standard JSON. Le modèle utilisé pour l'authentification par les API de LUXHUB pour accéder à POST Finance est le suivant :

- Redirect SCA Approach

Il y a trois types de messages HTTP qui peuvent être utilisés via les API :

- POST** Ce type de message est envoyé pour demander à une entité d'ajouter une nouvelle ressource
- GET** Ce type de message est envoyé pour accéder à une ressource (sans aucune modification)
- DELETE** Ce type de message est envoyé pour supprimer des ressources

Quelles sont les différentes APIs disponibles ?

- **Services d'initiation de paiement**

Cette API permet aux PISP d'initier et de modifier une requête de paiement ainsi que d'obtenir des informations sur le statut de l'Opération de Paiement initiée. Ils peuvent entre autres le faire via les requêtes suivantes :

- Requête d'initiation de paiement [POST]
- Obtenir des informations de paiement [GET]
- Obtenir le statut de l'Authentification Forte de l'autorisation de paiement [GET]
- Obtenir le statut de l'Authentification Forte de l'autorisation de l'annulation d'un paiement [GET]
- Obtenir le statut de la requête d'initiation de paiement [GET]

- **Service de confirmation des fonds disponibles**

Cette API permet aux CBPII de demander un statut aux ASPSP quant à la disponibilité des fonds sur le Compte dans le cadre de l'initiation d'un paiement par le client en question au moyen de sa Carte. L'ASPSP communiquera la disponibilité des fonds via un message très simplifié qui prendra la forme d'un « oui » ou d'un « non ». La seule requête disponible est la suivante :

- Confirmation de la requête sur les fonds [POST]

- **Service d'information sur les Comptes**

Cette API permet aux AISP d'obtenir des informations sur le(s) Compte(s) d'un client de POST Finance. Les informations disponibles, sous réserve et dans les limites de l'autorisation accordée par le client en question, sont les suivantes :

- Rapport de transactions pour un Compte donné ;
- Solde d'un Compte donné ;
- Une liste des Comptes disponibles ;
- Détails d'un Compte donné dans les limites de la Loi.

Ce service peut être rendu, entre autres, via les requêtes suivantes :

- Obtenir la liste des Comptes avec ou sans solde suivant le consentement obtenu de la part du client [GET]
- Obtenir les détails, dont le solde, d'un Compte donné [GET]
- Obtenir la liste ou rapport des Opérations de Paiement pour un Compte donné [GET]
- Créer le Consentement donné par le client pour les droits d'accès à un Compte donné [POST]
- Supprimer le Consentement donné par le client pour des accès spécifiques [DELETE]
- Obtenir le statut du Consentement donné par le client pour l'accès aux informations de Compte [GET]